

CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur Julien GERAERT expose au Conseil :

Conformément aux articles L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans le tableau ci-dessous :

Filière	Catégorie	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
SPORTIVE	B	Educateur des APS principal 2ème classe - temps complet	Educateur des APS principal 1ère classe - temps complet	4
Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Attachée de presse	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Chargé de communication	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Agent d'office et de restauration	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent des écoles	C	Adjoint technique	Temps complet	2
Electricien	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Chauffeur	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Manutentionnaire	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent d'entretien de la voirie	C	Adjoint technique	Temps complet	2
Agent de médiathèque	C	Adjoint du patrimoine	Temps complet	1
Educateur sportif	C	Adjoint d'animation	Temps complet	1
Animateur RPE	A	Educateur de jeunes enfants	Temps complet	1
	A	Assistant Socio-éducatif	Temps complet	1
	B	Animateur	Temps complet	1
	C	Adjoint d'animation	Temps complet	1
Moniteur Voile	C	Adjoint d'animation	Temps complet	2
Gestionnaire marchés publics	A	Attaché	Temps complet	1
Agent de police municipale ou garde champêtre	C	Agent de police municipale	Temps complet	1
	C	Garde champêtre	Temps complet	1
Moniteur Voile	B	Educateur des APS	Temps complet	1
Conducteur d'opérations	A	Ingénieur	Temps complet	1
	B	Technicien	Temps complet	1

Conseil Municipal convoqué le : 17 Juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 23 JUIN 2025 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET jusqu'à 20h35, Adjoints au Maire.

Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 19h, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET à partir de 20h35, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN à partir de 20h35,

Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame DEVOS, Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DENEUVILLE, Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 19h,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET, Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur GERAERT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal, Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Imprimeur reproducteur	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Gestionnaire administratif et appui juridique	A	Attaché	Temps complet	1
	B	Rédacteur	Temps complet	1
Agent technique	C	Agent de maîtrise	Temps complet	1
Responsable du service petite enfance, enfance et jeunesse	A	Attaché	Temps complet	1
Gestionnaire administratif	B	Rédacteur	Temps complet	1
Responsable des ateliers municipaux	B	Technicien	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Le Comité Social Territorial réuni le 2 Juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur les suppressions de postes.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- Les dépenses seront imputées au chapitre **012** du budget.
- **ADOpte A L'UNANIMITE**

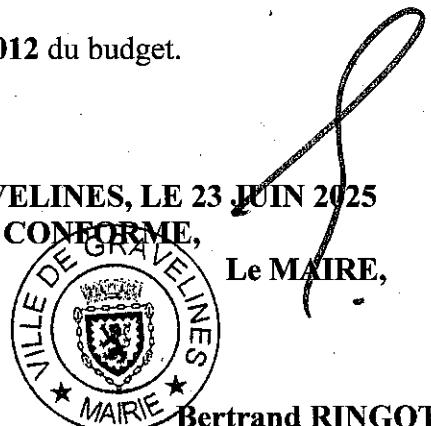
FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUIN 2025

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Deneuille
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 JUIN 2025

